

# CONTRIBUTION AU SRADDET

Réalisée par le Conseil de développement  
Saumur Val de Loire.

23/01/2018



## Préambule

Le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a saisi le conseil de développement sur le sujet SRADDET, avant son invitation fin novembre par le CESER.

La loi Notre crée un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions. Ce schéma fixe les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Baptisé "schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires" (SRADDET), il regroupe ainsi des schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de l'intermodalité, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Ce schéma doit respecter les règles générales d'aménagement et d'urbanisme à caractère obligatoire ainsi que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Il doit être compatible avec les SDAGE, ainsi qu'avec les plans de gestion des risques inondations. Il doit prendre en compte les projets d'intérêt général, une gestion équilibrée de la ressource en eau, les infrastructures et équipements en projet et les activités économiques, les chartes des parcs nationaux.

Les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales, les plans de déplacements urbains, les plans climat-énergie territoriaux et les chartes des parcs naturels régionaux devront prendre en compte les objectifs de ce schéma.

Le SRADDET doit être adopté par le conseil régional dans les trois années qui suivent le renouvellement général de cette assemblée. Le SRADDET des Pays de la Loire est constitué de 11 domaines obligatoires issus de 3 grands domaines, sur lesquels le Conseil de développement Saumur Val de Loire souhaite apporter des propositions concernant le territoire de la Communauté d'agglomération (en fonction des forces et des faiblesses connues) en fonction des compétences actuellement exercées par le Conseil Régional.

## Contribution

En noir, les contributions de l'agglomération, en violet, celle du conseil de développement

### 1.1 SAUMUR, POLE URBAIN DU TERRITOIRE REGIONAL

Saumur est identifié dans le SCoT approuvé le 23 mars 2017, comme pôle majeur de l'Est Anjou et du Val de Loire au centre d'un territoire de 102 000 habitants à la frange de deux Régions. C'est donc une ville qui participe à l'armature urbaine régionale, au même titre que Cholet, Laval ou en extérieur, Alençon ou Niort.

LES ENJEUX A 2030 POUR LA VILLE DE SAUMUR :

- ▶ Équité et cohésion du territoire : Centralité et renouvellement urbain, santé, formations supérieures et apprentissage
- ▶ Grands équipements, pôle équestre évènementiel, rénovation patrimoniale et tourisme : cf. point 2 : cf. point 3
- ▶ Accessibilité : quartier gare, mobilités (douces, train, route), numérique (zone conventionnée)

## 1.2 SAUMUR ET L'EST DES PAYS DE LA LOIRE

L'agglomération Saumur val de Loire s'inscrit dans un réseau de territoires frontaliers du val de Loire et des Marches du Poitou, portés par un réseau de villes : Baugé, Bourgueil, Chinon, Loudun et Thouars. Ces communautés font face à des besoins communs d'aménagement du territoire et d'organisation de l'espace : enjeux relatifs aux transports et aux mobilités, à la cohésion sociale et aux services aux publics, et à la revitalisation des centres.

LES ENJEUX A 2030 OUVRANT SUR L'EST REGIONAL :

- ▶ Accessibilité et mobilités entre pôles d'emploi de l'Est régional depuis les gares et haltes intermodales et par un réseau routier interrégional structurant
- ▶ Coopérations économiques, touristiques et de services
- ▶ Transition énergétique : énergies renouvelables, biomasse, territoire à énergies positives.

## 1.3 SAUMUR ET LE VAL DE LOIRE

Le Saumurois est porté par la référence identifiée à l'international « Loire Valley » et par la dynamique de cet axe qui traverse la Région. Sur la partie UNESCO, des enjeux spécifiques sont attendus pour amplifier sa renommée et assurer la présence humaine et économique dans un site environnemental fortement contraint. Des cohérences d'intervention sont attendues pour les intérêts ou enjeux qui transcendent les frontières régionales Centre/Val de Loire :

LES ENJEUX A 2030 SUR L'AXE VAL DE LOIRE :

- ▶ Connectivité entre villes ligériennes : cadencement interLoire, train d'équilibre de territoire (TET)
- ▶ le vélo, mode de déplacement privilégié sur le territoire : Loire à vélo et boucles connexes – vélo quotidien et vélo tourisme
- ▶ A-ménagement en Val de Loire : valorisation des composantes de la valeur UNESCO, réinvestissement urbain, troglodytisme, végétal spécialisé, gestion environnementale, maîtrise foncière.

### 1-4 Désertification des territoires (comme dans le Nord-est du territoire)

Le nord-est de Saumur val de Loire est caractérisé par un phénomène de désertification économique et sociale avec des taux de chômage de près de 20 % découlant de la réduction récurrente du nombre d'emplois. À cela s'ajoute la réduction voire la disparition des services publics et plus largement des commerces et services.

ENJEUX A 2030 :

- ▶ Orienter les investissements publics prioritairement vers le soutien à l'emploi.
- ▶ Soutenir la filière agricole (semences et maraichage en particulier),
- ▶ aider à la reconversion vers des productions davantage écologiques et de meilleure qualité, aider le développement de la filière bois.
- ▶ Accélérer la couverture haut débit (câble et mobile) pour compenser l'éloignement géographique et l'accès DATA, mettre en place des plans de formation au numérique.
- ▶ Comme pour le plan banlieue envisager la création de zone franc (aide financière et fiscale à l'emploi.)

# 1. Transition écologique et énergétique

## CLIMAT, AIR, ENERGIE

L'agglomération s'est engagée le 28 septembre 2017 dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial. Ce domaine environnemental et énergétique porte de réelles opportunités de développement économique et d'aménagement durable de l'espace. Doué en Anjou et le PNR Loire Anjou Touraine sont déjà engagés dans les dispositifs « TEP CV » pour la croissance verte.

Des démarches expérimentales sont lancées : développement de l'écoconstruction, de la production et la distribution d'énergie, d'énergies renouvelables, de réappropriation des cavités souterraines, de valorisation des déchets, d'amélioration énergétique des bâtiments et requalification des logements, ... Ceci emporte un projet pour le territoire et son développement économique durable. Ceci est en correspondance avec la feuille de route régionale pour la transition énergétique.

Pour rappel, le gouvernement a renoncé au plan énergétique prévoyant notamment de réduction de la part du nucléaire de 75% à 50% en 2025 , ce qui pourrait impliquer la nécessité de réviser l'engagement du 28 septembre 2017 vis-à-vis du plan climat air énergie territorial.

Intégrer dans le plan climat air énergie territorial, la surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes et indicatives, et l'information du public et des autorités compétentes par la publication fréquente et réactive des résultats obtenus sous la forme de communiqué et de bulletins.

## ENVIRONNEMENT — BIODIVERSITE - RISQUE

La trame verte et bleue inscrite dans le SCoT approuvé est la base d'une politique locale concrète portée par l'agglomération : gestion des milieux aquatiques, reconquête par le pastoralisme en boire de Loire, notamment. Le schéma régional de la Biodiversité viendra apporter des outils pour accompagner nos actions, notamment en terme foncier. L'agglomération est également concernée par les risques, notamment les cavités et inondation

## 2. Equité et cohésion des territoires

### PROXIMITE ET REVITALISATION DES CENTRALITES

L'agglomération structure sa politique d'aménagement du territoire à l'appui de pôles relais. Ce sont les pôles d'équilibre du SCoT qui participent fortement à la structuration du territoire par leur offre de services de proximité étoffée (santé, services, équipements) et leurs entreprises : Doué en Anjou, Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles, Allonnes, Gennes-Les Rosiers.

Le projet du territoire est d'accompagner leur rôle par le réinvestissement des centres (politiques croisées de réinvestissement urbain et d'animation (foncier, immobilier, réhabilitation, espaces publics, commerces), et l'accessibilité (numérique, offres de transport).

Permettre le déploiement des lieux d'accueil de proximité de niveau 1.

Un aménagement du territoire qui privilégie l'hyper concentration autour de quelques centres conduit le reste à la désertification. La mode aujourd'hui est à la métropolisation, c'est à dire à la sururbanisation (qui constitue pourtant une aberration environnementale). L'élément le plus significatif de cette désertification c'est la raréfaction de l'emploi. Les populations sont, de fait, contraintes de rechercher des embauches de plus en plus loin de leur domicile. Jusqu'au jour où elles décident de quitter leur zone d'habitat pour rejoindre des zones plus riches en emplois. Par manque de populations, les services rétrécissent comme peau de chagrin. Le cœur de la problématique de la désertification, c'est la disparition de l'emploi qui génère mécaniquement la fermeture des commerces et des services (c'est exactement le même phénomène que l'on observe au nord-est du territoire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire).

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La Région investit pour le pôle de formations de Saumur. Ce grand projet de développement d'un pôle de formation supérieure et professionnelle est en cours de mise en œuvre doit pouvoir être accompagné demain compte tenu de l'accroissement des effectifs envisagés d'ici à 2020.

On note une insuffisance de formation initiale ainsi qu'une véritable carence en matière de formation professionnelle, à corréliser à un nombre de chômeurs élevés. Il serait donc sans doute souhaitable de prévoir un dispositif très renforcé de formation des chômeurs en particulier de ceux qui souffrent de sous qualification (s'inscrire de ce point de vue dans le plan envisagé par le gouvernement à travers la réforme de la formation permanente).

Développer la formation Bac+5 sur Saumur : aujourd'hui une seule formation bac +5 existe à Saumur : "Management des entreprises de tourisme"

Diversifier les formations : elles sont essentiellement axées sur le tourisme, le sport équestre, l'œnologie et la gastronomie.

Une école de bijoux jusqu'au Bac +2

Développer la licence "Ecotourisme", unique en France (sauf erreur) 150 demandes pour 30 places.

Développer les formations en fonction des besoins du territoire : Favoriser les formations autour de l'économie circulaire et la silver économie, secteurs amenés à se développer sur le territoire.

Sur le territoire, le chômage des jeunes est très important, un travail sur l'insertion des jeunes est à réaliser en lien avec les partenaires présents sur le territoire : Mobilisation des acteurs : soutien à la mission locale, convention avec la région, travail avec la maison de l'emploi et l'agence de développement.

Encourager le Réseau transcompétence : Ce réseau permet de répondre et d'améliorer la question des mobilités professionnelles entre les entreprises à l'échelle du territoire. Il permet également de sécuriser l'emploi à petite ou moyenne échelle, de réaliser des économies et d'anticiper les besoins et les évolutions.

### SANTE - SILVERECONOMIE

Le Saumurois et l'Est Anjou est identifié comme un territoire en souffrance. L'accès aux soins est une priorité.

L'agglomération met en œuvre avec l'ARS son contrat local de santé et en particulier le développement des espaces de santé de proximité (maison médicales).

L'agglomération s'engage dans le développement d'actions en faveur de la silver économie apportant ainsi une forme de réponse au vieillissement sous un angle de service et d'économie locale (culture, soins, services, commerces, etc.).

Comblent le déficit constaté entre le vieillissement de la population et les maisons de retraite (et/ou foyers logements)  
Développer les contrats/ convention avec les établissements hospitaliers d'Angers pour couvrir en tant que de besoin les consultations à Saumur de certains spécialistes au lieu de contraindre les habitants à attendre un an pour une consultation spécialisée.

L'agglomération, au travers de sa direction des politiques sportives travaille également sur le thème du Sport Santé et celui du Sport Emploi qui correspond parfaitement à l'application du « Plan National Sport Santé Bien-être » (PNSSBE), un des axes de développement du Ministère des Sports. Et qui sera une composante importante du développement de la Silver économie sur le territoire.

## **EVENEMENTIEL – SPORT – CULTURE- TOURISME**

Quelques patrimoines et événements font la renommée du territoire : l'abbaye royale de Fontevraud, les châteaux et manoirs, le bioparc de Doué la Fontaine, le Cadre noir et carrousel de Saumur, ... sans tous les citer.

La rénovation du théâtre de Saumur – le Dôme – grâce à l'aide régionale permet aussi de développer une politique culturelle renouvelée, associée à une programmation rayonnante sur tout le territoire.

La nouvelle agglomération a souhaité s'engager dans une politique sportive à la mesure des acteurs et champions du territoire : équestre notamment. Ce sont différents événements : marathons de Saumur, « Anjou vélo vintage » et ses supports d'itinérance : « Loire à vélo » et « vélo Francette ».

Les projets de complexe équestre avec l'IFCE Saumur et celui de Loire à vélo souterraine doivent encore renforcer l'offre du territoire ses prochaines années.

Volonté des élus de l'agglomération de développer l'innovation touristique (loire à vélo souterraine,...)

Favoriser la réflexion collective avec les acteurs publics et privés (à mener par la SPL et/ou l'agglomération) pour développer une véritable industrie du tourisme dans l'objectif de ne pas réduire Saumur à une simple zone de passage.

## **RECHERCHE**

En lien avec le développement d'un pôle d'enseignement supérieur et professionnel, créer un pôle de recherche visant en particulier à innover en matière de productions agricoles porteuses de davantage de valeur ajoutée et plus respectueuses de la santé et de l'environnement (en coopération notamment avec les producteurs, les universitaires, les labos, l'INRA)

# **3. Accessibilité et usages**

## **INFRASTRUCTURES D'INTERET SUPRA REGIONAL**

### **Infrastructures routières**

L'A85 au nord de l'agglomération place Saumur et son territoire dans le jeu des échanges nationaux et internationaux. Mais reste à améliorer les liaisons départementales ou interrégionales, le saumurois étant à l'interface de trois Régions.

### **Infrastructures ferrées**

L'agglomération soutient de longue date la promotion de l'axe ferré Nantes-Lyon pour se raccrocher au réseau européen et atteindre en tout point de son axe une vitesse minimale à 220 km/h.

*En terme marchandise* : A confirmer et compléter

*En terme voyageur* : A confirmer et compléter

## **OFFRES TC ET INTERMODALITES : POUR UNE MEILLEURE CONNEXION VERS LES POLES DU TERRITOIRE**

L'agglomération est autorité organisatrice des mobilités (AOM) au côté de la Région et du Département. La mobilité est un sujet primordial pour rendre effectif le projet de développement du territoire.

Les choix de développement - SCoT approuvé en mars 2017 – permettront de renforcer la présence résidentielle et économique sur les pôles du territoire également pôle d'emplois : Saumur, Gennes-Les Rosiers et Montreuil-Bellay (raccordés fer) et Doué la Fontaine, Allonnes et Longué-Jumelles.

Appliquer des horaires de trains entre Saumur et Angers qui correspondent à un maximum d'utilisateurs.

## ACCESSIBILITE DES MODES DOUX ET ALTERNATIFS

L'agglomération porte une politique locale des mobilités : son objectif est d'avoir une offre des plus homogènes pour relier les communes vers leurs pôles de proximité et vers Saumur, tout mode (TC, TAD et autres à développer).

Développer les pratiques du vélo par le prêt de vélos, des abris vélo dans les endroits stratégiques (ex : cinéma)

Matérialiser au sol les pistes cyclables partout (ex rue Franklin Roosevelt l'accès vélo à contre sens autorisé)

Il est aussi déterminant que l'ensemble des pôles structurants bénéficie d'une desserte performante en transports collectifs, condition essentielle pour leur attractivité.

## DESSERTE NUMERIQUE ET E-USAGES

La desserte numérique est engagée sur le territoire : Saumur est zone conventionnée avec Orange ; l'agglomération est inscrite dans Anjou numérique avec le Département. L'objectif est de couvrir à 95% du très haut débit par la fibre pour le territoire grâce au SMO départemental.

Dans ces zones peu denses les liaisons téléphoniques par mobile sont défectueuses voir absentes, un travail est également à réaliser en parallèle du développement du très haut-débit.